

EXCO SOCODEC  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie de Dijon  
51 avenue Françoise Giroud  
Parc Valmy  
21066 DIJON CEDEX

DELOITTE & ASSOCIES  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie de Versailles  
Immeuble Higashi  
106, cours Charlemagne  
69002 LYON

## **ONCODESIGN**

Société Anonyme  
20 rue Jean Mazen  
21000 DIJON

---

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

---

Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

# ONCODESIGN

Société Anonyme

20, rue Jean MAZEN  
21000 DIJON

---

## Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

---

Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

À l'assemblée générale de la société ONCODESIGN,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### I. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- Avances de trésorerie au GIE Pharmimage

Votre société a consenti des avances de trésorerie au GIE Pharmimage pour un montant de 82 234 € au 31.12.2018.

Aucun n'intérêt n'a été constaté sur l'exercice 2018.

ONCODESIGN est membre à hauteur de 16.66 % dans le capital de ce groupement d'intérêt économique et M Philippe GENNE est l'administrateur.

➤ Prestations administratives avec le GIE Pharmimage

Votre société a effectué des prestations administratives pour le compte du GIE Pharmimage.

Ces prestations ont fait l'objet d'une facturation de votre société au GIE Pharmimage pour un montant de 3 000 € hors taxes au 31 décembre 2018.

ONCODESIGN est membre à hauteur de 16.66 % dans le capital de ce groupement d'intérêt économique et M Philippe GENNE est l'administrateur.

➤ Mise à disposition de personnel au GIE Pharmimage

Dans le cadre de son activité, votre société met à disposition du personnel pour le compte du GIE Pharmimage.

Cette mise à disposition de personnel représente une valeur hors taxes annuelle de 25 048.06 € pour l'exercice 2018.

ONCODESIGN est membre à hauteur de 16.66 % dans le capital de ce groupement d'intérêt économique et M Philippe GENNE est l'administrateur.

➤ Avances de trésorerie à la société PKP Design

Votre société a consenti des avances de trésorerie à la société PKP Design pour un montant de 1 016 109 € au 31.12.2018.

Aucun n'intérêt n'a été constaté sur l'exercice 2018.

ONCODESIGN est l'associé unique de la société PKP Design.

➤ Avances de trésorerie de la société PKP Design dans le cadre de l'intégration fiscale.

Dans le cadre de l'intégration de la filiale PKP Design dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe dont la société mère est Oncodesign S.A. au 1<sup>er</sup> janvier 2018, votre société a bénéficié d'avances de trésorerie de la société PKP Design pour un montant de 76 444 € au 31.12.2018.

Aucun n'intérêt n'a été constaté sur 2018.

ONCODESIGN est l'associé unique de la société PKP Design.

➤ **Contrat de licence de marque avec la société PKP DESIGN**

Votre société a signé un contrat de licence de marque en date du 1<sup>er</sup> septembre 2017 avec sa filiale PKP Design.

Le contrat prévoit que la société Oncodesign concède à sa filiale, une licence d'exploitation de la marque Oncodesign, pour l'ensemble des services désignés dans le Certificat d'enregistrement de ladite marque.

Cette licence est consentie moyennant le versement d'une redevance égale à 5% du chiffre d'affaires annuel hors taxes facturés par la filiale au titre de l'exploitation de la marque et de la commercialisation des services sous licence.

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018, votre société a facturé une redevance s'élevant à 244 019 € hors taxes.

ONCODESIGN est l'associé unique de la société PKP Design.

➤ **Contrat commercial d'apporteurs d'affaires avec la société PKP DESIGN**

Votre société a signé un contrat commercial d'apporteurs d'affaires en date du 1<sup>er</sup> septembre 2017 avec sa filiale PKP Design.

Le contrat prévoit le versement d'une rémunération lorsqu'un contrat conclu, facturé et encaissé par une des parties résulte d'une affaire identifiée et présentée par l'autre partie.

En contrepartie de cet apport d'affaires, une commission sera versée à hauteur de 7% du chiffre d'affaires hors taxes facturé par la partie bénéficiaire du contrat.

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018, votre société a facturé une commission apporteurs d'affaires à la société PKP Design s'élevant à 341 626 € hors taxes.  
ONCODESIGN est l'associé unique de la société PKP Design.

➤ **Convention de Management fees avec la société PKP DESIGN**

Votre société a signé un contrat de Management fees en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec sa filiale PKP Design.

Le contrat prévoit les prestations de services qui seront assurées par Oncodesign au profit de ses filiales, notamment en termes de gestion commerciale, gestion financière, gestion technique ou encore politique marketing.

En contrepartie de ces prestations de services, le montant des prestations facturées correspondra au montant des charges imputables à la société Oncodesign SA, majoré d'un coefficient de marge de 5%.

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018, votre société a facturé des management fees à la société PKP Design pour un montant s'élevant à 588 077 € hors taxes.

ONCODESIGN est l'associé unique de la société PKP Design.

➤ Mise à disposition de personnel à la société PKP DESIGN

Dans le cadre de son activité, votre société met à disposition du personnel pour le compte de la société PKP Design.

Cette mise à disposition de personnel représente une valeur hors taxes annuelle de 555 432 € pour l'exercice 2018.

ONCODESIGN est l'associé unique de la société PKP Design.

➤ Refacturation à la société PKP Design de congés et jours non travaillés du personnel transféré

La société PKP Design a transféré sur l'exercice, une partie de son personnel sur la société Oncodesign SA.

A ce titre, votre société a facturé à sa filiale un montant équivalent à la provision congés payés et jours non travaillés de ce personnel à la date du transfert. Le montant facturé sur l'exercice clos au 31.12.2018 s'élève à 180 461 €.

➤ Prestations ONCODESIGN SA achetées à sa filiale PKP DESIGN

Dans le cadre du contrat de sous-traitance signé le 1<sup>er</sup> septembre 2019 avec sa filiale PKP

Design, la société ONCODESIGN SA a acheté des prestations de services sur l'exercice.

Le montant des prestations de services achetées auprès de la société PKP Design au 31 décembre 2018 s'élève à 71 055 €.

➤ Avances de trésorerie à la société ONCODESIGN INC CANADA

Votre société a consenti des avances de trésorerie à la société ONCODESIGN INC CANADA pour un montant de 644 022 € au 31.12.2018.

Aucun n'intérêt n'a été constaté sur l'exercice 2018.

ONCODESIGN est l'associé unique de la société ONCODESIGN INC CANADA.

➤ Avances de trésorerie de la société ONCODESIGN USA INC

Votre société a bénéficié d'avances de trésorerie de la société ONCODESIGN USA INC pour un montant de 81 096 € au 31.12.2018.

Aucun n'intérêt n'a été constaté sur 2018.

ONCODESIGN est l'associé unique de la société ONCODESIGN USA INC.

➤ Prestations facturées à la société ONCODESIGN USA INC

Votre société a facturé les prestations suivantes à sa filiale ONCODESIGN USA INC au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- Management Fees pour un montant hors taxes de 87 203.50 €,
- Redevances Marque pour un montant hors taxes de 81 254.71 €,
- Prestations sous-traitées pour un montant hors taxes de 1 099 989.59 €

ONCODESIGN est l'associé unique de la société ONCODESIGN USA INC.

➤ Prestations facturées à la société SYNERGIE MTL

Votre société a facturé les prestations suivantes à sa filiale SYNERGIE MTL au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- Management Fees pour un montant hors taxes de 29 574.54 €,
- Redevances Marque s'élevant à 16 579.88 € hors taxes.

SYNERGIE MTL est détenue à 100 % par ONCODESIGN INC, filiale de la société ONCODESIGN SA.

➤ Prestations ONCODESIGN SA achetées à sa filiale SYNERGIE MTL

La société ONCODESIGN SA a acheté des prestations de services sur l'exercice à sa filiale SYNERGIE MTL.

Le montant des prestations de services achetées auprès de la société SYNERGIE MTL au 31 décembre 2018 s'élève à 77 116 €.

SYNERGIE MTL est détenue à 100 % par ONCODESIGN INC, filiale de la société ONCODESIGN SA.

## **II. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

➤ Avances de trésorerie de la société P.C.G.

Votre société a bénéficié d'avances de trésorerie de la société P.C.G pour un montant de 221 € au 31.12.2018.

Elles ont été rémunérées à hauteur du taux maximum fiscalement déductible.

Aucun n'intérêt n'a été constaté sur 2018 compte tenu du montant non significatif.  
Le gérant de la société P.C.G. est Philippe GENNE, administrateur de la société ONCODESIGN.

➤ **Convention de réservation de place avec la SARL CDG**

Votre société bénéficie de cinq places réservées dans la structure multi-accueil de « la Calypso », dont le gestionnaire est la SARL C.D.G., représentée par Madame Catherine Genne, directeur général délégué et administrateur de votre société. Cette convention a été initialement le 29 mars 2010.

La participation financière annuelle en 2018 s'élève à 43 246.42 euros hors taxes pour les cinq places.

➤ **Convention de prestation de service avec la société Pharmopsis BVBA**

Votre société a conclu une convention de prestations de services avec la société Pharmopsis BVBA représentée par Monsieur Jan Hoflack également DGD de votre société. Cette convention a été initialement conclue le 20 juillet 2010.

Le montant des prestations de services au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 295 994.96 euros hors taxes.

Lyon et Dijon, le 30 avril 2019

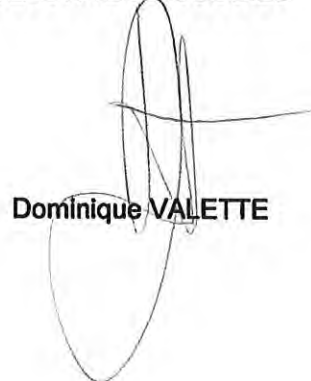
Les Commissaires aux Comptes

EXCO SOCODEC



Magali RAUX

DELOITTE & ASSOCIES



Dominique VALETTE